

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) : 89 projets retenus



Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) : 89 projets retenus

Pour la deuxième année, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), issu d'une partie de l'ancienne réserve parlementaire, permet le soutien aux associations par voie de subvention au financement global de leur activité ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elles ont créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

L'appel à projets du FDVA 2019 qui s'est déroulé dans le Gers du 19 février au 7 avril 2019, a connu un vrai succès : 189 dossiers (163 en 2018) ont été déposés par les associations sur des thèmes variés tels que le sport, la jeunesse, la culture, les loisirs, le numérique, le développement durable....

89 projets ont été finalement retenus, pour une enveloppe de 145 582 €

Après vérification de l'éligibilité des demandes, le Collège Départemental Consultatif présidé par la préfète du Gers et composé de représentants des élus et de personnalités du monde associatif, s'est réuni le 4 juin pour établir la liste des projets retenus au regard des priorités départementales : la mutualisation, l'accès aux offres et aux structures, l'engagement des jeunes dans la vie associative, le développement des pratiques physiques et sportives, une offre culturelle diversifiée sur tout le territoire.

Cette année, 89 nouvelles associations vont bénéficier d'un soutien allant de 1 000 à 8 000 €.

Depuis la mise en place du FDVA en 2018, 173 associations gersoises ont bénéficié d'une aide.

Les services de l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers) sont mobilisés pour répondre aux interrogations et permettre aux associations du territoire de bénéficier de ce dispositif dans les meilleures conditions.

Contacts DDCSPP du Gers : ddcspp-js@gers.gouv.fr - Tel : 05 81 67 22 03.